

Ministry of Education  
Early Years and Child Care  
Programs and Service Integration  
Branch  
900 Bay Street  
24<sup>th</sup> Floor, Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation  
Direction de l'intégration des  
programmes et des services pour la  
petite enfance et la garde d'enfants  
900, rue Bay  
Édifice Mowat, 24 étage  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2



2018 : DPEGE13

**NOTE DE SERVICE  
DESTINATAIRES :**

Directrices générales et directeurs généraux de  
l'administration, GSMR et CADSS  
Administratrices générales, administrateurs généraux et  
commissaires, GSMR et CADSS  
Gestionnaires des services à l'enfance, GSMR et CADSS

**DE :**

Jill Dubrick  
Directrice, Direction de l'intégration des programmes et  
des services pour la petite enfance et la garde d'enfants  
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants  
Ministère de l'Éducation

**DATE :**

17 août 2018

**OBJET :**

**Mise à jour sur les allocations pour les services de  
garde d'enfants et les ententes de services de 2018**

---

La présente a pour objet de fournir des renseignements sur la mise à jour relative aux allocations de 2018 pour les services de garde d'enfants aux gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et aux conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS).

Elle énonce en détail les modifications apportées aux allocations précédentes de 2018 pour les services de garde d'enfants et aux lignes directrices.

**Investissements**

En 2018, le gouvernement investira désormais environ 1,67 milliard de dollars dans les services de garde d'enfants. L'allocation totale comprend les sommes suivantes :

- 1,07 milliard de dollars au titre de l'allocation générale;
- 225 millions de dollars pour soutenir l'expansion des services de garde d'enfants;

- 19,5 millions de dollars au titre du financement de base pour les agences de services de garde en milieu familial agréées;
- 100 millions de dollars dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- 50 millions de dollars pour le soutien à la stabilisation des frais pour l'année complète;
- 203 millions de dollars de financement continu pour l'augmentation salariale et la subvention d'aide aux services de garde en milieu familial.

### **Modifications importantes apportées au programme de garde d'enfants**

En réponse aux commentaires des partenaires, le ministère a apporté plusieurs changements importants aux programmes de services de garde d'enfants en mettant l'accent sur l'abordabilité des services de garde d'enfants dans l'ensemble de la province, répondre davantage aux besoins des collectivités locales et réduire le fardeau administratif. De plus amples renseignements sur ces modifications seront inclus dans la mise à jour de la ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants de l'Ontario de 2018 et les ententes de services de 2018.

#### **A. Ententes de paiement de transfert**

Une nouvelle entente de paiement de transfert pour 2018 sera émise afin de remplacer toutes les ententes précédentes de 2018. Afin de simplifier le processus d'entente de services et de réduire le fardeau administratif, les ententes de paiement de transfert se présenteront désormais sous la forme d'ententes pluriannuelles comportant un processus budgétaire annuel.

#### **B. Plan d'expansion des services de garde d'enfants**

Les allocations pour l'expansion des services de garde d'enfants ont été révisées pour tenir compte du temps limité qu'il reste en 2018 pour la planification des services. Ces allocations sont établies au prorata pour la période allant de septembre à décembre 2018. Veuillez consulter le tableau des allocations joint à la présente note de service et votre entente de services pour obtenir plus de détails.

#### **C. Objectifs de services contractuels**

Afin de réduire le fardeau administratif et d'accélérer la finalisation des ententes de services, une nouvelle méthode d'établissement des objectifs en matière de services contractuels sera mise en œuvre en 2018 afin de soutenir la signature des ententes de services et le versement des paiements en temps opportun.

Vous trouverez plus d'information sur les objectifs de services de 2018 dans votre trousse d'entente de services.

#### **D. Financement des fournisseurs de services de garde d'enfants à but lucratif**

Le seuil de pourcentage maximal pour les entités à but lucratif a été retiré des ententes de paiement de transfert et ne s'appliquera pas en 2018. Les gestionnaires de système de services locaux peuvent accorder le financement des services de garde d'enfants aux fournisseurs agréés qui sont les mieux placés pour répondre aux priorités et aux besoins locaux. Ils peuvent continuer d'exercer leur discrétion à l'égard des fournisseurs avec lesquels ils concluent des ententes d'achat de services.

#### **E. Financement pour le soutien à la stabilisation des frais**

En réponse aux commentaires des partenaires, le financement pour le soutien à la stabilisation des frais peut désormais être utilisé pour réduire la pression sur les coûts associés à la rémunération générale du personnel des services de garde d'enfants agréés, comme les vacances et les congés de maladie. Cette souplesse accrue élimine la restriction qui limitait le financement aux membres du personnel qui gagnaient plus de 14 \$ l'heure en date du 31 décembre 2017 et permet aux gestionnaires de système de services d'utiliser efficacement les allocations de financement.

#### **F. Éclaircissements sur le financement de base pour les agences de services de garde en milieu familial agréés**

Les allocations pour le financement de base des services de garde en milieu familial agréés pour chaque GSMR et CADSS sont calculées en fonction d'un montant de base de 6 900 \$ par foyer actif offert par les agences de services de garde en milieu familial agréés (tel que rapporté dans le sondage du ministère sur les services de garde agréés de 2017). Les gestionnaires de système de services ont la souplesse nécessaire pour établir localement un montant par foyer et sont encouragés à fournir un minimum de 5 175 \$ pour chaque foyer actif qu'une agence supervise durant la période allant d'avril à décembre 2018. Les pratiques locales devraient être adaptées afin d'offrir un financement stable et prévisible en vue d'aider les agences à prévoir, à planifier et à recruter activement plus de fournisseurs.

Veillez noter que les allocations de financement de base des services de garde en milieu familial agréés de 2018 sont fondées sur l'emplacement des agences de services de garde en milieu familial plutôt que sur celui des foyers actifs. La première année de financement de base des services de garde en milieu familial agréés est une année de transition pour permettre au ministère de travailler avec les gestionnaires de services à l'égard de la nouvelle approche et offrir des occasions de rétroaction et d'apprentissage afin d'évaluer cette initiative. Le ministère réexaminera la méthode d'allocation pour les années à venir afin d'assurer l'exactitude de l'ensemble de données.

## **Le financement de Cheminer ensemble**

Le ministère a reçu un certain nombre de demandes des GSMR et des CADSS sur le prolongement du financement des dépenses en immobilisations des projets Cheminer ensemble de 2018. Les gestionnaires de système de services auront la possibilité de demander le transfert de la portion du financement des immobilisations qui ne peut être dépensée en 2018 à l'allocation de Cheminer ensemble de 2019 pour les programmes de services de garde d'enfants et des programmes pour l'enfance et la famille. Veuillez communiquer avec votre conseillère en petite enfance d'ici le 24 août 2018 pour présenter une demande.

## **Modifications à venir à l'augmentation salariale et à la subvention d'aide aux services de garde en milieu familial**

Veuillez noter que le ministère a l'intention de réduire, en 2019, les exigences administratives en matière d'augmentation salariale et de subvention d'aide aux services de garde en milieu familial. Des renseignements supplémentaires seront fournis ultérieurement.

## **Exigences en matière de production de rapports**

### **Prévisions budgétaires révisées de 2018**

La date d'échéance pour la soumission des prévisions budgétaires révisées (services de garde d'enfants) de 2018 et du rapport intérimaire (On y va) de 2018 des gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) a été repoussée.

Un nouveau communiqué sera publié au cours des prochaines semaines afin de fournir une date d'échéance mise à jour.

### **Versements en 2018**

Les versements mensuels pour le financement de fonctionnement continueront d'être fondés sur l'entente préliminaire signée en 2018 ou les prévisions budgétaires révisées de 2017, jusqu'à la réception des nouvelles ententes de services de 2018 signées par les deux parties.

<b>Entente de service signée reçue d'ici le :</b>	<b>Date de paiement :</b>
27 septembre 2018	2 novembre 2018
29 octobre 2018	4 décembre 2018
26 novembre 2018	3 janvier 2019

Le ministère distribuera sous peu les nouvelles ententes de services de 2018 pour les services de garde d'enfants et la mise à jour de la ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants de l'Ontario de 2018. Les GSMR et les CADSS doivent transmettre au ministère leurs ententes de services signées à l'intérieur d'un mois.

Veillez transmettre votre entente de services par **courriel** à l'adresse suivante : [tpa.edu.earlylearning@ontario.ca](mailto:tpa.edu.earlylearning@ontario.ca).

Le ministère transmettra une copie de l'entente finale signée et numérisée à votre GSMR ou votre CADSS par courriel pour vos dossiers.

Les conseillères en petite enfance et les analystes financiers sont les personnes-ressources du ministère en ce qui concerne les services de garde d'enfants. Veuillez donc leur faire parvenir toutes vos questions ou vos préoccupations; la liste des coordonnées se trouve sur le [site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières](#).

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à la présente. Au plaisir de continuer de travailler en collaboration avec vous.

Cordialement,

***Original signé par***

---

Jill Dubrick

Directrice, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants

Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

c.c. : Shannon Fuller, sous-ministre adjointe, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants  
Maxx-Phillippe Hollott, directeur (i), Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données  
Conseillères en petite enfance, Direction de l'intégration des programmes et des services  
Analystes financiers, Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données

# Annexe A : Allocations de 2018 pour les services de garde d'enfants

GSMR/CADSS	Services de base	Rural	Coût de la vie	Langue	Autochtone	Renforcement des capacités	Réparations et entretien	Rajustement selon l'utilisation	Rajustement de plafonnement	Petites installations de distribution d'eau	Territoires non érigés en municipalité	Allocation générale totale de 2018	Plan d'expansion 1 <sup>re</sup> année	Plan d'expansion 2 <sup>e</sup> année	Financement de base pour les Agences de garde en milieu familial agréées	AGIE	Allocation totale de garde d'enfants de 2018	Soutien à la stabilisation des frais	Allocation d'augmentation salariale et SASGMF	Administration d'augmentation salariale et SASGMF	Financement total de 2018	
Ville de Brantford	7,554,704	165,393	279,444	114,578	93,219	69,537	25,379	-	130,889	5,161	-	8,176,526	1,627,413	145,044	186,300	814,224	10,949,507	429,169	1,661,336	75,430	13,115,442	
Ville de Cornwall	6,315,448	523,694	217,061	615,242	81,567	48,086	17,527	(7,742)	(228,432)	-	-	7,582,451	1,547,376	237,129	67,275	774,265	10,208,496	245,459	933,217	57,375	11,444,547	
Ville du Grand Sudbury	9,127,084	1,045,804	310,250	2,210,226	158,602	68,177	25,392	0	2,812,717	-	-	15,758,252	2,545,480	406,389	72,450	1,272,900	20,055,471	650,939	2,488,508	148,453	23,343,371	
Ville de Hamilton	43,973,760	6,928	1,128,839	1,366,343	212,980	245,917	89,559	0	(531,045)	3,406	-	46,496,687	9,065,536	1,092,859	890,100	4,532,030	62,077,212	2,002,280	7,769,030	346,488	72,195,010	
Ville de Kawartha Lakes	4,076,500	729,768	165,145	38,797	20,068	31,833	11,677	0	(45,928)	1,187	-	5,029,047	1,015,391	88,521	-	508,148	6,641,107	170,746	674,670	25,574	7,512,097	
Ville de Kingston	7,626,428	352,502	306,509	198,848	80,272	63,360	22,198	47,245	0	5,230	-	8,702,592	1,726,169	152,692	77,625	862,094	11,521,172	565,575	2,216,875	97,938	14,401,560	
Ville de London	29,734,245	24,357	960,433	797,458	142,418	213,059	77,867	0	(52,830)	-	-	31,897,007	6,092,847	767,094	346,725	3,045,232	42,148,905	1,767,719	6,928,973	277,075	51,122,672	
Ville d'Ottawa	56,223,907	10,184	3,562,871	11,162,587	391,003	444,089	163,881	5,879,591	(184,257)	19,999	-	77,673,855	13,962,172	1,490,008	4,331,475	6,978,626	104,436,136	4,375,835	16,805,216	855,325	126,472,512	
Ville de Peterborough	7,165,968	412,115	267,596	71,974	64,088	56,141	21,656	311,324	(15,374)	7,786	-	8,363,274	1,586,377	284,665	305,325	792,960	11,332,601	403,089	1,563,451	70,933	13,370,074	
Ville de St. Thomas	5,917,850	357,412	158,477	122,883	22,010	46,603	17,461	0	(199,261)	-	-	6,443,435	1,223,771	363,673	51,750	612,468	8,695,097	265,815	1,028,149	46,967	10,036,028	
Ville de Stratford	3,587,404	400,722	136,753	70,429	19,421	37,957	14,291	135,615	(33,096)	2,670	-	4,372,166	805,933	74,587	20,700	403,390	5,676,776	149,001	567,048	32,599	6,425,424	
Ville de Toronto	257,717,690	777	10,172,960	19,750,417	321,088	1,207,285	446,956	18,561,362	(1,057,511)	-	-	307,121,044	57,417,546	6,502,627	4,792,050	28,671,036	404,504,303	11,072,646	43,038,385	2,052,797	460,668,131	
Ville de Windsor	28,310,998	15,349	812,599	1,227,500	116,524	177,849	65,444	0	(157,829)	-	-	30,568,434	5,789,809	536,011	207,000	2,898,295	39,999,549	1,214,299	4,660,080	241,025	46,114,953	
Comté de Bruce	2,539,609	904,291	119,784	54,332	21,363	30,785	11,643	1,611	(3,165)	32,518	-	3,712,771	735,143	64,210	144,900	367,754	5,024,778	194,370	745,743	39,763	6,004,654	
Comté de Dufferin	2,928,308	264,895	114,716	33,668	17,479	30,840	11,358	0	(60,816)	2,708	-	3,343,156	624,629	59,187	41,400	312,808	4,381,180	171,917	669,110	30,164	5,252,371	
Comté de Grey	4,366,281	643,726	165,875	69,660	29,778	37,844	14,106	0	12,504	-	-	5,339,774	1,047,702	215,447	201,825	524,127	7,328,875	291,272	1,126,925	53,706	8,800,778	
Comté de Hastings	7,473,100	601,298	260,891	108,196	88,688	56,480	20,801	169,890	(38,311)	9,043	-	8,750,076	1,698,609	150,209	144,900	850,081	11,593,875	325,914	1,250,145	61,269	13,231,203	
Comté de Huron	2,438,803	829,271	101,316	66,758	-	26,991	10,440	161,931	(22,950)	-	-	3,612,560	662,616	60,574	77,625	331,673	4,745,048	184,380	716,688	28,193	5,674,309	
Comté de Lambton	7,521,700	392,630	242,582	102,142	55,673	52,965	18,683	0	3,742,144	-	-	12,128,519	1,569,773	380,722	72,450	785,434	14,936,898	429,681	1,651,301	79,696	17,097,576	
Comté de Lanark	3,182,635	864,300	118,579	65,954	46,610	26,531	9,940	(40,700)	0	19,171	-	4,293,020	831,192	162,108	139,725	415,906	5,841,951	197,731	756,562	38,769	6,835,013	
Comté de Lennox et Addington	2,702,966	598,665	120,069	35,141	27,836	24,285	8,567	0	(41,372)	-	-	3,476,157	712,020	131,630	119,025	356,493	4,795,325	124,623	475,513	24,826	5,420,287	
Comté de Northumberland	3,584,070	426,453	152,731	43,645	19,421	30,800	11,603	375,610	(2,697)	2,750	-	4,644,386	825,698	74,380	41,400	413,322	5,999,186	171,290	658,519	32,196	6,861,191	
Comté d'Oxford	5,401,521	344,791	212,845	76,064	20,068	53,113	19,780	(191,289)	(17,621)	-	-	5,919,272	1,166,034	107,195	82,800	583,299	7,858,600	196,816	740,964	50,916	8,847,296	
Comté de Renfrew	4,474,566	736,847	198,649	135,818	71,209	44,686	16,906	5,526	0	-	-	5,684,207	1,107,918	192,155	56,925	553,768	7,594,973	240,197	933,803	40,313	8,809,286	
Comté de Simcoe	24,313,043	35,123	999,781	502,436	271,889	214,656	78,728	256,804	(563,811)	16,587	-	26,125,236	5,029,336	735,844	403,650	2,516,655	34,810,721	1,376,395	5,335,200	259,095	41,781,411	
Comté de Wellington	10,537,625	476,367	433,724	311,545	66,678	107,751	38,869	613,302	(146,215)	8,862	-	12,448,508	2,289,316	793,079	217,350	1,144,194	16,892,447	524,938	2,032,717	95,414	19,545,516	
Municipalité de district de Muskoka	2,674,820	848,767	109,503	25,095	29,778	21,177	7,528	(15,335)	(37,871)	4,400	-	3,667,862	727,737	64,972	67,275	364,130	4,891,976	115,658	442,302	25,863	5,475,799	
Municipalité de Chatham-Kent	6,926,231	462,286	196,557	154,204	51,141	45,906	16,936	74,435	3,728,786	-	-	11,656,482	1,506,083	137,108	-	753,654	14,053,327	299,590	1,155,704	55,617	15,564,238	
Comté de Norfolk	4,919,994	698,492	210,810	137,090	36,899	46,753	17,641	(29,219)	(168,878)	-	-	5,869,582	1,191,371	333,873	93,150	595,908	8,083,884	201,193	782,838	29,046	9,096,961	
Municipalité régionale de Durham	35,166,476	13,380	1,352,532	720,677	167,665	320,777	118,122	2,019,960	(521,380)	27,227	-	39,385,436	7,105,942	1,508,196	424,350	3,557,033	51,980,957	2,635,117	10,333,467	412,006	65,361,547	
Municipalité régionale de Halton	26,069,057	6,196	1,162,800	882,512	99,693	292,416	106,273	3,268,347	(149,607)	-	-	31,737,687	5,377,925	883,799	351,900	2,696,403	41,047,714	3,059,852	11,955,610	529,295	56,592,471	
Municipalité régionale de Niagara	24,033,407	13,860	904,208	707,704	159,250	180,546	66,196	2,562,485	(144,184)	538	-	28,484,010	5,049,356	479,742	419,175	2,526,240	36,958,523	1,195,069	4,561,185	250,340	42,965,117	
Municipalité régionale de Peel	100,857,082	3,100	5,608,519	6,921,500	150,187	736,016	267,877	0	(4,010,666)	-	-	110,533,614	21,623,376	2,388,203	1,438,650	10,816,011	146,799,854	4,907,862	19,237,532	716,945	171,662,193	
Municipalité régionale de Waterloo	29,264,242	8,704	1,104,103	1,205,030	137,239	263,813	96,195	1,473,156	(185,432)	1,925	-	33,368,975	6,117,154	756,376	2,121,750	3,058,723	45,422,978	1,893,896	7,272,026	337,660	54,926,560	
Municipalité régionale de York	70,432,291	5,503	4,311,431	6,622,667	83,509	549,370	203,506	330,675	(2,546,453)	15,719	-	80,008,218	15,511,893	1,609,513	517,500	7,766,486	105,413,610	5,535,851	21,678,761	954,147	133,582,369	
Comtés unis de Leeds et Grenville	4,304,685	634,511	189,401	95,420	42,725	36,786	13,792	25,757	(20,367)	15,451	-	5,338,161	1,040,768	92,346	67,275	521,362	7,059,912	311,277	1,200,072	55,179	8,626,440	
Comtés unis de Prescott et Russell	4,122,335	445,883	158,425	1,374,982	46,610	40,490	15,515	(128,468)	(22,508)	-	-	6,053,264	1,185,456	140,336	181,125	593,348	8,153,529	421,782	1,647,791	67,580	10,290,682	
Conseil d'administration des services du district d'Algoma	1,753,868	1,640,762	163,679	124,115	11,922	13,757	5,289	206,853	(11,367)	3,352	90,977	3,901,207	707,668	63,188	-	353,961	5,026,024	97,834	366,569	28,600	5,519,027	
Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane	4,110,479	2,230,723	137,549	914,178	102,282	36,438	13,581	(89,869)	0	-	-	7,679,650	1,493,111	233,305	93,150	746,570	10,245,786	224,641	854,821	48,863	11,374,111	
Conseil d'administration des services sociaux du district de Nipissing	4,639,953	1,809,070	151,796	511,273	82,862	34,519	12,223	0	0	-	-	55,503	7,297,199	1,454,765	180,561	160,425	727,364	9,820,314	410,061	1,603,804	63,383	11,897,562
Conseil d'administration des services sociaux du district de Parry Sound	1,570,470	2,435,225	73,777	35,534	4,531	13,994	5,286	(6,481)	0	2,671	35,975	4,170,982	815,061	72,340	150,075	407,842	5,616,300	65,306	238,682	20,716	5,941,004	
Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste. Marie	4,384,178	478,203	137,285	116,212	98,129	30,621	11,772	68,174	129,163	-	-	5,588,894	1,054,948	91,857	139,725	527,757	7,403,181	230,653	886,034	41,342	8,561,210	
Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming	1,693,565	2,546,145	55,496	196,575	31,720	12,904	4,802	0	1,137,798	-	-	43,153	5,722,158	883,013	79,458	51,750	7,178,017	156,355	609,936	25,358	7,969,666	
Conseil des services du district de Kenora	2,841,392	1,936,436	123,977	69,059	99,693	44,366	16,993	0	-	269,524	-	5,401,440	990,193	316,927	-	494,973	7,203,533	57,744	202,391	29,869	7,493,537	
Conseil des services du district de Manitoulin-Sudbury	1,373,130	2,719,245	57,969	147,841	28,484	12,948	5,024	130,382	(123,729)	-	-	104,976	4,456,270	841,367	240,174	25,875	5,984,545	87,429	338,957	13,534	6,424,465	
Conseil d'administration des services sociaux du district de Rainy River	774,364	1,809,585	33,716																			

## **Annexe B : Exigences relatives au protocole de communication :**

Toutes les annonces publiques au sujet d'investissements provinciaux et fédéraux dans les services destinés à la petite enfance et à la garde d'enfants en Ontario représentent des occasions de communication conjointes pour le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral, les conseils scolaires, le gestionnaire des services municipaux regroupés et le conseil d'administration de district des services sociaux (GSMR et CADSS), les municipalités et les partenaires communautaires.

### ***Communications publiques***

Les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR, les CADSS et les partenaires communautaires ne devraient pas diffuser de communiqués de presse ou toute autre communication publique destinée aux médias en ce qui concerne les investissements importants pour la petite enfance et les services de garde d'enfants sans :

- I. communiquer d'abord avec le ministère de l'Éducation à [EYCCinvestments@ontario.ca](mailto:EYCCinvestments@ontario.ca) concernant l'intention de communiquer publiquement ces investissements importants pour la petite enfance et les services de garde d'enfants;
- II. signaler publiquement le rôle joué par le ministère de l'Éducation dans l'octroi de ce financement;
- III. inviter la ministre de l'Éducation à participer à tout événement relatif à l'annonce de votre investissement.

Le ministère de l'Éducation peut également décider de diffuser son propre communiqué de presse ou d'organiser son propre événement au sujet du financement accordé aux projets de la petite enfance et aux services de garde d'enfants, en plus de ceux qui sont rédigés par les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR, les CADSS et les partenaires communautaires.

L'objectif de ce protocole est de promouvoir le rôle du ministère de l'Éducation et des partenaires dans la création de nouveaux services de garde d'enfants et de programmes pour la petite enfance dans la communauté.

### ***Annonces et événements majeurs***

**Important :** En ce qui concerne tous les investissements importants en matière de services de garde d'enfants, la ministre de l'Éducation doit être invitée à l'événement le plus rapidement possible. Les invitations doivent être envoyées à [EYCCinvestments@ontario.ca](mailto:EYCCinvestments@ontario.ca) et un exemplaire doit être transmis à votre conseillère en petite enfance. Les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR et les CADSS ainsi que les partenaires communautaires recevront un avis quant à la participation de la ministre au moins quatre à six semaines avant leur événement d'ouverture. Si la date de votre événement doit changer et que la ministre y avait été invitée, vous devrez confirmer le changement en écrivant à l'adresse électronique susmentionnée.

Si la ministre de l'Éducation ne peut assister à l'événement, l'invitation pourrait être envoyée à un représentant du gouvernement qui communiquera avec votre municipalité, votre conseil scolaire, votre GSMR ou CADSS ou votre partenaire communautaire afin de

coordonner les détails (p. ex., pour une annonce conjointe). Les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR et les CADSS et les partenaires communautaires n'ont pas à retarder leurs annonces de manière à ce que la ministre ou un député provincial puisse y assister; l'objectif principal est de s'assurer que la ministre est au courant de cette possibilité d'annonce.

### ***Autres événements***

Pour toute autre occasion de communication publique à l'intention des médias, comme les pelletées de terre, une invitation à votre événement local doit parvenir à la ministre de l'Éducation par courriel ([EYCCinvestments@ontario.ca](mailto:EYCCinvestments@ontario.ca)) à au moins trois semaines d'avis. Encore une fois, envoyez un exemplaire à votre conseiller en développement de la petite enfance. Notez que si jamais la date de votre événement doit être modifiée et que la ministre y avait été invitée, vous devrez confirmer le changement en écrivant à l'adresse électronique susmentionnée.

Les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR, les CADSS et les partenaires communautaires n'ont pas à retarder les événements de cette catégorie de manière à ce que la ministre puisse y assister. Seule une invitation est requise; il n'est pas nécessaire d'obtenir une réponse pour tenir l'événement.

Le présent protocole de communication ne remplace pas les partenariats déjà en place les intervenants et le ministère de l'Éducation. Les conseillères en petite enfance régionales et le personnel régional responsable de la délivrance des permis de services de garde d'enfants doivent être considérés comme les principaux points de contact pour les événements et doivent être informés conformément aux processus en place.

### ***Reconnaissance du soutien***

Dans toute communication aux médias, écrite ou verbale, sur les nouveaux investissements, il faut signaler le soutien du gouvernement de l'Ontario. De même, les annonces des GSMR et des CADSS liées au financement obtenu par l'entremise de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants doivent indiquer clairement que les contributions proviennent du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement du Canada. Cette reconnaissance s'applique, notamment, à tout rapport, discours, matériel promotionnel ou audiovisuel, ou à toute annonce ou autre communication Web ou publique. Pour ce qui est des interactions mineures sur les médias sociaux et des messages diffusés dans les médias sociaux où le contenu est limité (comme Twitter, etc.), les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR, les CADSS et les partenaires communautaires n'ont pas à mentionner le soutien du gouvernement. De plus, lors des communications faites en réaction (p. ex., lors d'un appel d'un média), les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR, les CADSS et les partenaires communautaires n'ont pas l'obligation de signaler le soutien du gouvernement, quoiqu'une telle mention soit appréciée.